

Lettre ouverte à David Lappartient, président du Conseil Départemental du Morbihan.

Monsieur le président,

Le 25 avril, vous avez une nouvelle fois refusé de recevoir notre association Berder Ensemble. Nous nous adressons donc à vous par cette lettre ouverte.

Le groupe immobilier OCDL Giboire avait acheté en 2016 l'île de Berder pour y réaliser une opération immobilière, un hôtel 4 étoiles. Cette opération qui contrevenait à de très nombreux règlements d'urbanisme et de protection de l'environnement a pourtant été autorisée par le maire de Larmor-Baden qui a accordé un permis de construire et par le préfet du Morbihan qui ne s'y est pas opposé. De nombreuses associations ont constaté le caractère complètement irrégulier de ce projet et elles ont été conduites à attaquer en justice cette opération. En première instance, puis en appel, puis au Conseil d'état, la justice administrative a confirmé le caractère complètement illégal de ce projet qui est désormais abandonné par le promoteur.

Tout au long de cette procédure, nous avons défendu l'idée qu'un parc départemental à Berder était la seule solution pour restituer à la population cet espace emblématique qui mérite d'être protégé et mis en valeur durablement. Nous avons régulièrement sollicité auprès de vous une rencontre pour que le département soit associé à une réflexion sur l'avenir de Berder. Nous comprenons une réserve de votre part jusqu'à ce que la justice rende un avis définitif, mais nous ne pouvons comprendre maintenant que le conseil d'état a clos toute perspective de projet immobilier que le président du département continue à rejeter toute réflexion avec les associations autour d'un espace aussi emblématique que l'île de Berder.

Nous contestons formellement les chiffres que vous avez laissé courir dans la presse en affirmant que cette opération coûterait entre trente et quarante millions d'euros, il s'agit là du coût de la réalisation de l'hôtel de luxe, sûrement pas de celui d'une rénovation légère du bâti et des espaces naturels pour permettre un accueil raisonnable du public. D'ailleurs, une telle perspective n'a à notre connaissance même pas été chiffrée par vos services. Pas plus d'ailleurs qu'une demande claire n'ait été formulée en direction du propriétaire quant à sa position suite à l'abandon de son projet.

Nous considérons qu'il est particulièrement injuste que notre collectivité départementale ne s'associe pas aux associations qui ont réussi à préserver cet endroit magnifique d'une opération absolument illégale et destructrice. Nous ne comprenons pas que notre collectivité départementale refuse de co-construire avec nous désormais en mettant tout sur la table y compris les questions économiques pour que l'on puisse trouver une solution durable à proposer à l'actuel propriétaire. Nous ne comprenons pas ce blocage persistant et hostile vis-à-vis des associations qui agissent pour le bien général et pour préserver notre département d'opérations illégales qui mettent en péril son exceptionnelle beauté.

Nous vous demandons donc à nouveau un rendez-vous pour échanger autour de toutes ces questions pour que l'on puisse enfin avec le propriétaire définir une porte

de sortie par le haut pour ce terrain d'assiette désormais inutilisable pour ce groupe immobilier.

Recevez monsieur le Président nos salutations distinguées.

L'association Berder Ensemble.

Contacts presse :

Marc CHAPIRO : 06 60 76 71 24 / Catherine GAYDAN : 06 42 76 16 73